

MODÈLE DU MINISTRE DE LA JUSTICE*(En-tête obligatoire. Citer les articles pertinents)***AVIS D'EXÉCUTION**
(articles 516, 520, 681 et 682 C.p.c.)**SECTION I – IDENTIFICATION DU DOSSIER***(Mention obligatoire)***Avis d'exécution initial****Déposé au greffe du tribunal dans le dossier numéro :** _____
du district _____ *(Un seul numéro de dossier doit être indiqué)**(Ajouter les autres numéros de dossier concernés par l'avis d'exécution initial, le cas échéant)***Autres numéros de dossier concernés :** _____*(Insérer cette mention si l'avis d'exécution est modifié)***Avis d'exécution modifié le** _____ **– lire la section VI***(Indiquer la date de la dernière modification)**(Si la modification de l'avis vise à ajouter d'autres dossiers, en indiquer les numéros)***Autres numéros de dossier concernés :** _____**SECTION II – IDENTIFICATION DES PARTIES***(Identifier le saisissant, la personne contre qui des mesures d'exécution sont prises, l'huissier chargé de l'exécution et, le cas échéant, le tiers-saisi)***Saisissant(s)****Dossier numéro** __________
*(nom du saisissant)*_____
*(adresse)**(Ajouter les coordonnées des autres saisissants au même dossier, le cas échéant)**(Si plusieurs jugements sont exécutés par l'avis d'exécution, ajouter les numéros de dossier concernés et les coordonnées des saisissants)***Personne contre qui des mesures d'exécution sont prises**_____
*(nom de la personne contre qui des mesures d'exécution sont prises)*_____
*(adresse)***Huissier**_____
*(nom de l'huissier chargé de l'exécution)*_____
*(nom de la société)*_____
*(adresse)*_____
*(téléphone)*_____
*(télécopieur)*_____
(courriel)

Tiers-saisi

(nom du tiers-saisi)

(adresse)

(Ajouter les coordonnées des autres tiers-saisis, le cas échéant)

SECTION III – AVIS À LA PERSONNE CONTRE QUI DES MESURES D'EXÉCUTION SONT PRISES

(Mention obligatoire)

L'huissier chargé de l'exécution a reçu des instructions qui lui enjoignent de procéder à des mesures d'exécution.

(Choisir les encadrés qui s'appliquent)

SAISIE AVANT JUGEMENT

La déclaration sous serment du saisissant qui demande la saisie avant jugement est jointe à l'avis d'exécution. Elle affirme l'existence d'une créance et les faits qui donnent ouverture à cette saisie.

Les biens saisis seront sous l'autorité de la justice pendant l'instance. Ils seront confiés à un tiers, sauf si le saisissant autorise l'huissier à les laisser sous votre garde.

En fournissant à l'huissier une garantie suffisante, vous pourriez selon le cas :

- éviter que les biens saisis soient confiés à un tiers;
- obtenir mainlevée de la saisie;
- obtenir la remise des biens saisis.

Vous pouvez demander au tribunal l'annulation de la saisie avant jugement dans les **cinq jours** de la signification de l'avis d'exécution, conformément à l'article 522 C.p.c.

Vous pouvez également vous y opposer dans les **15 jours** de la notification du procès-verbal de la saisie ou de la saisie en mains tierces, conformément aux articles 735 et 736 C.p.c.

Dans le cas d'une saisie en mains tierces, vous pouvez contester la déclaration du tiers-saisi dans les **10 jours** de celle-ci, conformément à l'article 711 C.p.c.

EXÉCUTION FORCÉE D'UN JUGEMENT

Vous n'avez pas exécuté volontairement un jugement qui a été rendu contre vous.

Il est possible de prendre une entente auprès de l'huissier afin de lui verser régulièrement une somme d'argent en exécution du jugement. Cette entente doit être acceptée par le créancier. L'échelonnement des paiements ne doit pas excéder une année.

Vous pouvez obtenir mainlevée de la saisie en payant la somme que le jugement vous condamne à verser, y compris les frais d'exécution.

Vous pouvez vous opposer aux mesures d'exécution prises contre vous dans les **15 jours** de la notification du procès-verbal de la saisie, de l'avis de vente ou de la saisie en mains tierces, conformément aux articles 735 et 736 C.p.c.

Dans le cas d'une saisie en mains tierces, vous pouvez contester la déclaration du tiers-saisi dans les **10 jours** de celle-ci, conformément à l'article 711 C.p.c.

(Mention obligatoire)

Vous êtes tenu de fournir à l'huissier tous les renseignements nécessaires pour qu'il puisse procéder à votre identification, y compris votre date de naissance.

Vous êtes également tenu de l'informer de votre situation patrimoniale, notamment en lui fournissant la liste de :

- tous les créanciers qui sont susceptibles d'entreprendre l'exécution d'un jugement et de se joindre à l'avis d'exécution dans l'année;
- tous les créanciers qui détiennent une hypothèque sur les biens saisis;
- tous les créanciers qui ont un droit de revendication sur les biens saisis.

SECTION IV – DESCRIPTION DES CONCLUSIONS DU JUGEMENT

(Remplir cette section dans le cas de l'exécution forcée d'un jugement ou lorsqu'un jugement dispose d'une saisie avant jugement, et ce, pour chacun des dossiers concernés, le cas échéant)

(Mention obligatoire)

Jugement

Dossier numéro : _____

(Choisir les encadrés contenant les conclusions du jugement qui s'appliquent)

<p>Le saisissant a obtenu jugement contre vous le _____, lequel vous condamne à payer les sommes suivantes :</p> <p style="margin-left: 40px;">Montant du jugement _____ \$</p> <p style="margin-left: 40px;">Intérêts _____ \$ au taux de ____ % par année, à compter du _____ <input type="checkbox"/> et, s'il y a lieu, l'indemnité additionnelle</p> <p style="margin-left: 40px;">Frais de justice _____ \$</p> <p style="margin-left: 40px;">Intérêts sur frais de justice _____ \$ au taux légal à compter du _____</p> <p style="margin-left: 40px;">Frais postérieurs au jugement _____ \$</p> <p style="margin-left: 40px;">Intérêts sur frais postérieurs _____ \$</p> <p style="margin-left: 40px;">Coût du présent avis d'exécution _____ \$</p> <p style="margin-left: 40px;">Ce jugement a été partiellement exécuté _____ \$ (inscrire le montant du paiement partiel avec le signe (-))</p> <p style="margin-left: 40px;">Total _____ \$</p> <p style="margin-left: 40px;">Les honoraires et frais de l'huissier pour l'exécution du présent avis d'exécution seront ajoutés.</p>

Le saisissant a obtenu jugement contre vous le _____, lequel vous ordonne de :

(Choisir les mentions qui s'appliquent)

quitter ou abandonner en sa faveur les lieux décrits comme suit dans le jugement :

lui remettre, livrer ou délaisser les biens décrits comme suit dans le jugement :

SECTION V – MESURES D'EXÉCUTION :

(Mention obligatoire)

Les instructions reçues enjoignent de procéder aux mesures d'exécution suivantes :

(Choisir les encadrés contenant les mesures d'exécution qui s'appliquent)

SAISIR LES BIENS MEUBLES APPARTENANT À LA PERSONNE CONTRE QUI DES MESURES D'EXÉCUTION SONT PRISES

(Choisir les mentions qui s'appliquent)

Saisir tous ses biens meubles.

Saisir les biens meubles qui sont spécialement désignés dans les instructions et ci-après décrits :

Saisir, par la notification de l'avis d'exécution à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), le véhicule routier immatriculé et identifié comme suit :

N ^o de plaque d'immatriculation	N ^o d'identification du véhicule	Modèle	Année

À compter de cette notification, aucun transfert d'immatriculation ne pourra être effectué à moins que la SAAQ ne soit informée par l'huissier qu'une mainlevée a été accordée.

SAISIR LES BIENS IMMEUBLES APPARTENANT À LA PERSONNE CONTRE QUI DES MESURES D'EXÉCUTION SONT PRISES

Saisir les biens immeubles spécialement désignés dans les instructions et ci-après décrits (désignés conformément aux règles du C.c.Q. ainsi que par leur adresse municipale) :

À LA PERSONNE CONTRE QUI DES MESURES D'EXÉCUTION SONT PRISES, vous disposez d'un délai de **deux mois** à compter de la saisie pour procéder vous-même à la vente de gré à gré de l'immeuble saisi, à moins que ce bien ne soit grevé d'une hypothèque. Vous devez obtenir l'approbation de l'huissier avant de conclure cette vente.

Si vous renoncez à ce droit ou ne l'exercez pas dans le délai prévu, l'huissier pourra procéder à la vente du bien.

SAISIR LES BIENS QUI SONT EN MAINS TIERCES ET QUI APPARTIENNENT À LA PERSONNE CONTRE QUI DES MESURES D'EXÉCUTION SONT PRISES OU QUI SONT SPÉCIALEMENT DÉSIGNÉS DANS LES INSTRUCTIONS

AU TIERS-SAISI, vous êtes tenu de déclarer à l'huissier le montant, la cause et les modalités de toute dette que vous avez ou que vous pourriez avoir envers _____ au
(nom de la partie concernée)
moment de votre déclaration. Vous disposez d'un délai de **10 jours** de la signification de l'avis d'exécution pour faire cette déclaration.

Vous devez aussi fournir avec votre déclaration un état détaillé des biens de _____ que vous avez en votre possession et indiquer en vertu de quel
(nom de la partie concernée)
titre vous les détenez.

Vous devez également dénoncer les autres saisies pratiquées entre vos mains sur les revenus, sommes d'argent ou biens appartenant à _____.
(nom de la partie concernée)

(Choisir les mentions qui s'appliquent)

Dans le cas où la saisie porte sur des **revenus** de la personne contre qui des mesures d'exécution sont prises, vous êtes tenu de remettre à l'huissier la partie saisissable de ce que vous devez à cette personne. Vous disposez d'un délai de **10 jours** de la signification de l'avis d'exécution pour faire cette remise.

Dans le cas où la saisie porte sur des **sommes d'argent** que vous devez à _____ ou sur des **biens** de _____ qui sont en votre
possession,
(nom de la partie concernée) (nom de la partie concernée)
vous êtes tenu de les remettre à l'huissier si celui-ci les demande ou si un greffier vous l'ordonne. Sur demande de l'huissier, vous êtes aussi tenu de fournir tous les documents pertinents relatifs à la dette que vous avez envers cette personne.

Dans le cas où la saisie porte sur des **valeurs mobilières** représentées par des certificats, vous devez déclarer à l'huissier :

- le nombre de valeurs détenues par la personne contre qui des mesures d'exécution sont prises;
- la proportion dans laquelle les valeurs sont libérées;
- les intérêts, dividendes ou autres distributions déclarés, mais non payés.

(Mention obligatoire)

Vous pouvez être condamné au paiement de la somme due au saisissant si vous faites défaut de déclarer, de retenir, de déposer une somme d'argent ou si vous faites une fausse déclaration.

EXPULSER OU ENLEVER LES BIENS DE LA PERSONNE CONTRE QUI DES MESURES D'EXÉCUTION SONT PRISES POUR ÊTRE MIS EN POSSESSION

(Choisir les mentions qui s'appliquent)

Expulser la personne des lieux décrits comme suit dans le jugement :

À LA PERSONNE CONTRE QUI DES MESURES D'EXÉCUTION SONT PRISES, vous devez retirer vos meubles dans un délai de _____ ou payer les frais engagés pour ce faire. Si vous refusez de le faire, vos meubles seront réputés abandonnés.

Mettre _____ en possession des biens décrits comme suit :
(nom de la partie en faveur de qui le jugement est rendu)

(Mentionner que le jugement a été partiellement exécuté, le cas échéant)

SECTION VI – MODIFICATION(S) DE L'AVIS D'EXÉCUTION

(Remplir la présente section en choisissant les encadrés qui s'appliquent chaque fois que l'avis d'exécution est modifié)

(Remplir également les sections I, II, III, IV ou V qui correspondent aux modifications apportées)

Le *(Indiquer la date de la modification)*, l'avis d'exécution a été modifié pour le(s) motif(s) suivant(s) :

(Choisir les mentions qui s'appliquent)

De nouvelles instructions ont été reçues de la part du saisissant dans le dossier numéro _____.

(S'il s'agit d'une saisie avant jugement)

Un nouveau saisissant se joint à l'avis d'exécution pour procéder à une saisie avant jugement dans le dossier numéro _____ (lire les sections I, II et III).

La déclaration sous serment de ce saisissant est jointe à l'avis d'exécution modifié.

(S'il s'agit de l'exécution forcée d'un jugement)

Un nouveau saisissant se joint à l'avis d'exécution pour procéder à l'exécution forcée de son jugement dans le dossier numéro _____ (lire les sections I, II, III et IV).

(Choisir la mention qui s'applique)

Aucune mesure d'exécution supplémentaire n'est requise.

Les mesures d'exécution supplémentaires suivantes sont requises (lire les sections II et V, le cas échéant) :

(Remplir cet encadré si un jugement dispose d'une saisie avant jugement)

Le (*Indiquer la date de la modification*), l'avis d'exécution a été modifié pour le(s) motif(s) suivant(s) :

À la suite du jugement disposant de la saisie avant jugement dans le numéro _____, l'huissier a reçu des instructions visant à continuer les mesures d'exécution (lire les sections I, II, III et IV).

Les instructions reçues sont les suivantes :

(Choisir les mentions qui s'appliquent)

Vendre les biens saisis et distribuer le produit de la vente

Mettre _____ en possession des biens décrits comme suit :
(nom de la partie en faveur de qui le jugement est rendu)

Distribuer les sommes d'argent saisies

Distribuer les revenus saisis

Prendre les mesures d'exécution supplémentaires suivantes :

(Mentionner que le jugement a été partiellement exécuté, le cas échéant)

À _____, le _____

(Signature de l'huissier)

(Mention obligatoire)

Pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez communiquer avec l'huissier chargé de l'exécution.